

Séance ordinaire du 7 février 2022

Province de Québec
MRC de D'Au-ray
Municipalité de Saint-Barthélemy

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Barthélemy tenue le 7 février 2022 à 19 h 50 à la salle du conseil située au 1980, rue Bonin, à Saint-Barthélemy par visioconférence et en présentiel.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

- Monsieur Robert Sylvestre, maire
- * Monsieur Sylvain Labranche, conseiller au siège # 2 **était présent** en visioconférence
- Monsieur François Bertrand, conseiller au siège # 3
- Madame Anna Adam, conseillère au siège # 4
- Monsieur François Bérard, conseiller au siège # 5
- Monsieur Claude Jean, conseiller au siège # 6

Était absent : Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller au siège # 1

1. Ouverture

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 55 sous la présidence de monsieur Robert Sylvestre, maire. Madame Julie Maurice, directrice générale et greffière-trésorière, est présente et agit à titre de greffière de la séance. La séance ordinaire se déroule à huis clos étant donné l'état d'urgence déclaré face à la pandémie.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-02-018

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

1: OUVERTURE DE LA SÉANCE

2: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 : ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

4.2 Vente d'immeuble pour non-paiement des taxes

4.3 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 690-22 Amendant le règlement n° 626-18 qui constitue le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de la paroisse de Saint-Barthélemy;

4.4 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 691-22 Amendant le règlement n° 625-18 qui constitue le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Barthélemy;

4.5 Dépôt – Liste des donateurs et rapports de dépenses des candidats

5 : FINANCES

5.1 Adoption des comptes

6 : SÉCURITÉ PUBLIQUE

7 : TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de janvier 2022;

7.2 Mandat – Réfection de la montée Saint-Laurent entre la 138 et le rang du Fleuve

8 : HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

8.1 Achat – Réactifs pour l'opération de l'usine de traitement d'eau potable

9 : SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10 : AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de janvier 2022

10.2 Adoption – Deuxième projet de règlement n° 687-22 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes d'implantations d'un bâtiment principal

10.3 Adoption – Règlement n° 688-22 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

11 : LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport des activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de janvier 2022;

11.2 Adhésion – Culture Lanaudière

11.3 Commandite – Tournoi Atome/Peewee la Coupe des Présidents 2022

12 : DIVERS

13 : PERIODE DE QUESTIONS

14 : LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-02-019

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 janvier 2022 soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

4.1 Dépôt – Liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Barthélemy au cours du mois de janvier 2022.

4.2 Vente d'immeuble pour non-paiement des taxes

2022-02-020

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE ce conseil, conformément à l'article 1022 du Code municipal, prend connaissance de la liste des taxes à recevoir;

QUE ce conseil prend connaissance de l'état des immeubles endettés envers la Municipalité et ordonne de réclamer aux contribuables ayant des soldes impayés. Ces montants devant être payés au plus tard le 16 mars 2022. Après ce délai, la procédure de vente pour taxes par la MRC de D'Autray sera entreprise pour le montant total dû majoré des frais administratifs;

QU' une lettre soit transmise aux contribuables apparaissant à l'état des immeubles endettés envers la Municipalité afin de les informer, avant la vente, de la présente décision du conseil.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

4.3 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 690-22 Amendant le règlement n° 626-18 qui constitue le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de la paroisse de Saint-Barthélemy;

2022-02-021

Avis de motion est donné par madame la conseillère Anna Adam à l'effet que le conseil adoptera le règlement n° 690-22 Amendant le règlement n° 626-18 qui constitue le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de la paroisse de Saint-Barthélemy.

Une copie du projet de règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

4.4 Avis de motion et dépôt – Règlement n° 691-22 Amendant le règlement n° 625-18 qui constitue le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Barthélemy

2022-02-022

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bérard à l'effet que le conseil adoptera le règlement n° 691-22 Amendant le règlement n° 625-18 qui constitue le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Barthélemy.

Une copie du projet de règlement est déposée au conseil qui en a pris connaissance.

4.5 Dépôt – Liste des donateurs et rapports de dépenses des candidats

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la directrice générale et greffière-trésorière dépose la *Liste des donateurs et rapports de dépenses des candidats* de chaque candidat aux élections générales du 7 novembre 2021. Ces documents ont été reçus, tel qu'exigé par la loi, au moins 90 jours après la date du scrutin.

5. FINANCES

5.1 Adoption des comptes

2022-02-023

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu :

QUE le conseil accepte le paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement présentées à la liste des chèques émis totalisant un montant de 143 697,92 \$. De plus, le conseil accepte le paiement des salaires du mois de janvier 2022 représentant la somme de 23 195,27 \$.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT & VOIRIE

7.1 Dépôt – Rapport des activités du service des travaux publics pour mois de janvier 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des activités du service des travaux publics pour le mois de janvier 2022.

7.2 Mandat – Réfection de la montée Saint-Laurent entre la route 138 et le rang du Fleuve

ATTENDU QUE la municipalité désire effectuer la réfection de la chaussée de la montée Saint-Laurent entre la route 138 et le rang du Fleuve;

ATTENDU QUE la municipalité prévoit utiliser le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ);

EN CONSÉQUENCE,

2022-02-024

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

QUE le conseil mandate monsieur Stéphane Allard, ingénieur et agronome de la MRC de D'Autray pour la confection des plans et devis, l'estimation du coût ainsi que de la surveillance des travaux de réfection de la chaussée de la montée Saint-Laurent entre la route 138 et le rang du Fleuve.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

8. HYGIÈNE DU MILIEU & ENVIRONNEMENT

8.1 Achat – Réactifs pour l'opération de l'usine de traitement d'eau potable

2022-02-025

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jean, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu :

QUE le conseil accepte la soumission n° QUO2441 présentée par la firme ClearTech le 21 janvier 2022 pour la fourniture de réactifs nécessaires au suivi de la qualité de l'eau potable pour un montant total de 1651,04 \$ plus les taxes applicables et les frais de transport

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. AMÉNAGEMENT & URBANISME

10.1 Dépôt – Rapport des permis émis lors du mois de janvier 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport des permis émis durant le mois de janvier 2022.

10.2 Adoption – Deuxième projet de règlement n° 687-22 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes d'implantations d'un bâtiment principal

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire amender le règlement n° 288-90;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 17 janvier 2022;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 21 décembre 2021;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-033 prévoit que toute procédure autre que référendaire qui fait partie du processus décisionnel d'une municipalité soit suspendue ou remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours annoncée préalablement par un avis public;

ATTENDU QU' une procédure de consultation publique a été dûment donnée le 20 janvier 2022 et qu'aucune demande de modification concernant le projet n'a été demandée par les citoyens de la municipalité à ce jour du 7 février 2022;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2022-02-026

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller François Bertrand et résolu;

QUE le deuxième projet de règlement n° 687-22 ayant comme titre « règlement n° 687-22 amendant le règlement de zonage n° 288-90 afin de modifier les normes d'implantations d'un bâtiment principal » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

10.3 Adoption – Règlement n° 688-22 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Saint-Barthélemy désire mettre à jour le règlement sur les dérogations mineures;

ATTENDU QU' avis de motion a été dûment donné à la séance régulière du 17 janvier 2022;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable lors de sa séance du 21 décembre 2021;

ATTENDU QUE les pouvoirs conférés par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

2022-02-027

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bertrand, appuyé de madame la conseillère Anna Adam et résolu;

QUE le règlement n° 688-22 ayant comme titre « Règlement n° 688-22 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme » soit adopté.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

11. LOISIRS & CULTURE

11.1 Dépôt – Rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de janvier 2022

La directrice générale a remis, pour information, le rapport d'activités du service des loisirs, des événements et de la vie communautaire du mois de janvier 2022.

11.2 Adhésion – Culture Lanaudière

2022-02-028

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE ce conseil autorise le renouvellement de l'adhésion de la municipalité à Culture Lanaudière 2022-2023 dont le montant de la cotisation est de 316,25 \$;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adoptée à l'unanimité

11.3 Commandite – Tournoi Atome/Peewee la Coupe des Présidents 2022

ATTENDU QUE quelques jeunes de la municipalité de Saint-Barthélemy participent au tournoi de la Coupe des Présidents 2022;

EN CONSÉQUENCE,

2022-02-029

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Labranche, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu;

QUE ce conseil accepte de verser une commandite de 500.00 \$ correspondant à l'option B du plan de commandite de l'événement, soit une affiche de 3 x 8 pieds arborant le logo et les couleurs de Saint-Barthélemy ainsi qu'une annonce lors des finales.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à faire le paiement.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 07

Fin : 20 h 07

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2022-02-030

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bérard, appuyé de monsieur le conseiller Claude Jean et résolu :

QUE cette assemblée soit levée à 20 h 07.

Monsieur le maire demande le vote
Adopté à l'unanimité

Robert Sylvestre
Maire

Julie Maurice
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Robert Sylvestre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS